

Une Métropole plus proche de vous

Si la Métropole de Lyon se hisse parmi les métropoles européennes où il fait bon vivre, c'est aussi parce qu'elle a su cultiver une réelle proximité avec les 1,4 millions d'habitants qui vivent au sein de ses 59 communes. En effet, l'une des spécificités et des forces de notre collectivité est qu'elle agit quotidiennement au plus près de tous nos habitants et sur tous les territoires qui la composent. Pourvue d'un large éventail de compétences, la Métropole de Lyon assure de véritables services publics de proximité qui sont essentiels pour garantir le confort de vie de tous et répondre aux besoins quotidiens de chacun.

Chargée du nettoyage des 2 850 km de voies et des 8 millions m² de trottoirs, de la collecte et du traitement des déchets sur l'ensemble de notre territoire, la Métropole de Lyon maintient le domaine public propre et sûr en toutes circonstances et garantit un environnement de qualité et agréable à vivre pour l'ensemble des Grands Lyonnais. Lieux d'accueil, d'informations, d'échanges et d'accompagnement, les 57 Maisons de la Métropole et les 13 maisons secondaires, réparties sur l'ensemble de l'agglomération, sont les antennes et les relais dans les communes des actions et compétences de la Métropole. Elles assurent l'aide sociale, conseillent et orientent les personnes en situation de handicap et les habitants les plus fragiles. Par ailleurs, pour répondre encore davantage aux besoins et attentes de tous les habitants de notre agglomération, il faut entendre leur voix et dialoguer avec eux. De la même manière, parce que la Métropole de Lyon ce n'est pas seulement Lyon mais aussi 58 autres communes, il est essentiel de travailler en partenariat avec l'ensemble des élus de tous nos territoires. C'est pourquoi, depuis son arrivée à la tête de la Métropole, David Kimelfeld a mis en place de nombreuses instances d'échanges et de concertations avec les habitants et les maires des communes : les Belles Rencontres, *On s'y met tous*, systématisation des réunions publiques autour des grands projets urbains comme l'expérimentation de la piétonisation de la Presqu'île de Lyon, etc. Autant de moments privilégiés avec les habitants et les élus de nos communes pour inventer avec eux la Métropole de demain et construire une collectivité davantage à leur image.

Le Grand Débat a montré que les Français étaient très attachés à leurs services publics de proximité qu'ils jugent essentiels pour leur territoire. Parmi les services considérés comme très utiles on retrouve le triptyque sécurité, propreté, social. Trois compétences de la Métropole sur lesquelles nous voulons agir davantage, être plus innovants, plus compétents et efficaces pour accompagner, protéger et garantir le confort de vie de tous nos habitants.

En outre, le mouvement des Gilets Jaunes et le Grand débat nous ont également prouvé que les citoyens ont soif d'une démocratie plus participative, plus à l'écoute. C'est pourquoi nous proposerons de tendre vers une nouvelle manière de diriger la Métropole de Lyon, plus collective, plus horizontale et plus participative. Aujourd'hui, nos concitoyens veulent être pleinement intégrés aux prises de décisions, aux choix de nos politiques publiques. Autrement dit, ils veulent être de véritables acteurs de la vie de la Cité. De la même manière, convaincus que la force de notre Métropole repose sur les maires des communes qui la composent, nous nous appuierons

sur leur expertise et leur connaissance très fine de leur territoire. Nous proposerons un nouveau contrat liant la Métropole aux communes afin que les maires puissent peser sur les choix politiques de toute notre collectivité.

Continuons à cultiver la proximité et le lien privilégié que la Métropole de Lyon a su créer avec tous ses habitants. Il en va de la force de notre collectivité, du sens que nous voulons lui donner : à savoir être une Métropole pensée par et pour ses habitants, une Métropole qui replace ses habitants au cœur de son action publique.

Des maisons de la Métropole nouvelle génération

Afin d'être plus proche et à l'écoute des 1,4 millions d'habitants répartis sur 59 communes, la Métropole de Lyon a créé 57 Maisons de la Métropole (MDM) et 13 maisons secondaires sur l'ensemble du territoire permettant à 95% de la population de pouvoir disposer d'un lieu d'accueil à moins de 30 minutes de transport en commun de son domicile. Ces maisons qui sont les antennes dans les communes des politiques de la Métropole sont de véritables lieux de conseils, d'échanges, d'orientation et même de prise en charge. En effet, les MDM prennent soin de la santé des plus jeunes habitants de notre territoire et des parents en devenir à travers les services de la protection maternelle et infantile (PMI), elles s'occupent également de la formation et de l'agrément des assistant-es maternel-les. Elles organisent aussi le maintien à domicile des personnes dépendantes. Elles aident les plus fragiles d'entre nous pour surmonter des difficultés financières et d'habitat ou encore pour garantir un niveau minimum de revenus aux plus précaires à travers le RSA.

Si nos MDM répondent aujourd'hui à un grand nombre de besoins de nos habitants, il apparaît pour autant que ces lieux sont d'une part très méconnus par les Grands Lyonnais et qu'ils manquent encore de lisibilité d'autre part.

C'est pourquoi, nous souhaitons que nos MDM deviennent de réels lieux ressources et des véritables maisons des services publics élargies à tous les champs de compétences de la Métropole.

1. Transformer les Maisons de la Métropole en véritables maisons des services publics métropolitains

Aujourd'hui, les habitants ne connaissent pas suffisamment les MDM. Ils ne savent pas qu'elles sont à la fois des lieux d'orientations et d'informations mais également des lieux d'accompagnement.

C'est pourquoi nous allons faire de nos MDM de véritables « maison métropolitaine de service aux publics », ouvertes et accueillantes pour l'ensemble des citoyens qui seront des guichets uniques pour l'ensemble des prestations sociales délivrées par la métropole (Aides et accompagnement social, RSA, Prévention santé et accès aux soins, PMI). Cela permettra d'encourager l'automatisme des aides et d'éviter les errances administratives. Par ailleurs, ces MDM délivreront également toutes les autres prestations et aides données par la Métropole : comme les aides ECORENOV', Prime Air bois et demain Prime Air Fuel, les aides à l'entrepreneuriat, etc.

Parallèlement, nos MDM deviendront de véritables lieux ressources et d'informations sur l'ensemble de nos politiques publiques (environnement, développement économique, mobilités, social, etc.) afin de rendre nos actions plus lisibles auprès de tous nos habitants : un seul et même

lieu pour tout savoir sur notre Métropole. Ces MDM deviendront des sortes d'ambassades de la Métropole sur tous nos territoires.

2. Renforcer l'accueil dans nos Maisons de la Métropole

Afin de garantir un service public de qualité à tous nos usagers nous étendrons les horaires d'ouverture de nos MDM et maisons secondaires, ce qui nécessitera de renforcer les effectifs.

Nous proposons de faire évoluer les fonctions des travailleurs sociaux, vers des missions de développement de solutions pour permettre d'apporter la réponse adaptée aux besoins d'une personne.

Par ailleurs, nous proposerons à nos partenaires institutionnels (CAF, MDMPH, etc.) de mettre en place avec nous des temps de coordination qui permettront de travailler ensemble autour de problématiques communes. Ainsi, nous mutualiserons les compétences des uns et des autres sur des sujets transversaux afin de mieux répondre aux besoins de nos usagers. Cela permettra à l'agent accueillant qui aura assisté à ces temps de travail de disposer de toutes les informations nécessaires (prestations sociales, aides, etc.) pour orienter au mieux l'utilisateur.

Travailler ensemble pour être plus efficace !

3. Rénover et renforcer les moyens matériels des Maisons de la Métropole

Aujourd'hui, on dénombre 57 MDM et 13 Maisons secondaires sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Or, certaines d'entre-elles sont très peu connues des habitants notamment à cause de la vétusté des bâtiments. C'est pourquoi nous rénoverons toutes nos MDM afin de les rendre plus attractives et plus accueillantes.

4. Déployer nos agents des Maisons de la Métropole sur le terrain

Nous proposerons un nouveau dispositif « hors les murs » dont l'objectif est de déployer des agents et services civiques, œuvrant pour les MDM, dans des instances et lieux comme les mairies, les maternités, les centres sociaux, les centres de santé, les médiathèques et pourquoi pas les centres-commerciaux pour aller directement à la rencontre des habitants et les informer sur nos politiques publiques.

5. Créer 10 postes pour les jeunes en service civique rattachés à chaque Maison de la Métropole

Dans le cadre de la création des 1 000 services civiques à destination des jeunes, nous détacherons 10 d'entre eux dans chaque MDM. Ils seront les ambassadeurs de nos politiques auprès des publics. Ils agiront sur les différentes thématiques prioritaires du projet d'action porté par la MDM à laquelle ils seront rattachés. Leurs missions seront diverses et variées : plantation

d'arbres chez les particuliers dans le cadre de la végétalisation, aide à l'accès aux outils numériques pour les personnes âgées, conseil en matière de mobilités, etc.

6. Faire de nos Maisons de la Métropole des lieux de vie et de citoyenneté

Les MDM ne seront pas seulement des lieux où les habitants recevront l'information. Elles seront également de véritables lieux citoyens où chacun pourra porter et défendre un projet pour l'ensemble de sa commune et de son quartier. Elles seront aussi des lieux d'échanges entre les habitants.

Une Métropole plus proche de ses citoyens et de ses territoires

Pour la 1^{ère} fois, les conseillers de la Métropole de Lyon sont élus au suffrage universel direct par les habitants de la Métropole en mars 2020. La Métropole devra ainsi répondre à une exigence démocratique plus forte, d'autant plus que les 59 maires des communes de la Métropole ne seront pas tous conseillers métropolitains en raison du nouveau mode de scrutin.

Face à cet enjeu, il sera impératif de renforcer la participation citoyenne, la coopération entre la Métropole et ses communes ou encore la transparence et de l'évaluation des politiques publiques.

Alors qu'aujourd'hui les habitants de la Métropole ne savent pas réellement à quoi sert elle sert et la regarde surtout comme un échelon administratif lointain voire technocratique, nous pensons que ce n'est qu'en rendant son mode de gouvernance plus ouvert, plus collégial, plus collectif, que la Métropole restera ancrée à ses territoires et proche de ses citoyens.

Convaincus aussi que la force de notre Métropole repose sur les communes qui la composent et qui demeurent l'échelon de proximité par excellence, nous nous appuyerons sur l'expertise des maires et leur connaissance très fine de leur territoire.

Imaginer nos politiques publiques collectivement, voilà la méthode que nous proposons pour répondre toujours mieux aux besoins et aux attentes de tous les habitants sur tous les territoires de notre Métropole !

Redonner du pouvoir aux citoyens

Les débats qui préparent les décisions politiques de la Métropole doivent s'enrichir d'une concertation plus large et obligatoire dans certains cas qui passe par la création d'une participation citoyenne nouvelle et la transformation des instances de dialogue.

1. Créer un budget participatif doté de 35 millions d'euros par an

Nous créerons un budget participatif à hauteur de 35 millions d'euros par an qui permettra de financer les projets directement proposés par les habitants de la Métropole, ce qui représente 5% du budget d'investissement métropolitain et près de 2,5 millions d'euros annuels par circonscription métropolitaine en moyenne.

En lien avec toutes nos communes, tous les domaines de la vie seront concernés : développement durable, propreté, cadre de vie, circulation / transports, culture, sport, espaces verts, lien social, éducation, jeunesse, convivialité, sécurité, etc.

Le fonctionnement : 1. Les habitants de la Métropole proposent leurs projets via le site internet dédié. 2. La Métropole évalue la faisabilité et les coûts des projets proposés, elle consulte

les maires. 3. Les projets réalisables sont soumis au vote des habitants de la Métropole via le site internet dédié. 4. Une fois le vote terminé, les projets sélectionnés sont financés et/ou réalisés par la Métropole, en collaboration avec le porteur du projet et les habitants qui le souhaitent.

2. Constituer des assemblées citoyennes de proximité

Dans chaque circonscription métropolitaine, une assemblée citoyenne de proximité sera constituée pour 2 ans.

La moitié des membres de chaque assemblée sera tirée au sort sur les listes électorales et l'autre moitié sera constituée, sur candidature, de représentants du monde associatif, des instances citoyennes et organismes divers présents sur le territoire. Cette assemblée sera formée sur les thématiques métropolitaines.

L'assemblée citoyenne sera consultée par la Métropole de Lyon pour donner ses préconisations et avis sur les politiques publiques de la Métropole et notamment sur leur impact dans la vie quotidienne au plus près du terrain. L'assemblée pourra également s'auto-saisir sur des thèmes et sujets dont elle souhaite se faire l'écho.

L'assemblée présentera ses préconisations et avis à la Métropole, directement ou via le Conseil de développement. La Métropole tiendra compte de ces préconisations et avis dans la construction ou le suivi de ses politiques publiques.

3. Mettre en place la délibération d'initiative citoyenne

Avec un minimum de 50 000 signatures, les habitants de la Métropole pourront faire inscrire à l'ordre du jour du Conseil Métropolitain un sujet d'intérêt général qui relève des compétences de la Métropole afin que les élus en débattent en séance publique.

Le fonctionnement : 1. Les habitants récoltent des signatures à travers une pétition citoyenne autour d'un projet / sujet d'intérêt général. 2. Si la pétition atteint les 50 000 signatures, le sujet est obligatoirement mis en débat lors du Conseil Métropolitain. 3. Les élus métropolitains doivent alors se positionner officiellement sur le sujet par un vote en séance publique. 4. Si l'avis du conseil est favorable, la Métropole se saisit du sujet pour appliquer le souhait des habitants.

4. Mettre en œuvre des référendums citoyens

À travers des grandes consultations citoyennes, les habitants de la Métropole pourront se positionner sur un sujet ou un projet métropolitain. Tous les habitants de la Métropole inscrits sur les listes électorales pourront participer. Ces référendums citoyens pourront également être organisés localement, à l'échelle d'une circonscription.

Le fonctionnement : 1. La Métropole soumet un sujet ou projet au vote des habitants selon des modalités qui garantiront la transparence et la régularité du scrutin. 2. Les habitants de la Métropole auront deux mois pour voter. 3. La Métropole propose une délibération conforme aux résultats, qui sera soumise au Conseil Métropolitain chargé de prendre la décision finale.

Le résultat de ces référendums engagera les élus : si le projet proposé est rejeté, il sera effectivement abandonné.

5. Renforcer le rôle du Conseil de développement de la Métropole

Nous renforcerons le rôle du Conseil de développement de la Métropole qui représente la société civile au sein des instances métropolitaines.

La composition du Conseil de développement sera simplifiée : pour moitié composée de représentants des entreprises, des salariés et des associations et pour moitié de citoyens tirés au sort. Les membres du Conseil de développement seront choisis pour 2 ans.

Demain, à l'instar du Conseil économique et social régional, le Conseil de développement sera obligatoirement saisi pour avis sur les différents actes budgétaires (orientations budgétaires, budget primitif, compte administratif et décisions budgétaires modificatives) et sur les schémas à moyen et long terme relatifs aux compétences de la Métropole (plan local d'urbanisme et de l'habitat, plan climat air énergie territorial, projet métropolitain des solidarités, plan de déplacements urbains, etc.).

Si les avis émis par le Conseil de développement sont négatifs, l'exécutif devra revoir sa copie avant de présenter le texte devant le Conseil de la Métropole.

6. Créer un site internet dédié à la participation et à la consultation des habitants

La Métropole de Lyon est aujourd'hui « en retard » par rapport à d'autres collectivités en matière de consultation directe des habitants et notamment *via* le numérique. Il est nécessaire d'avoir un site internet dédié à la participation des habitants qui soit une porte d'entrée des citoyens pour :

- Faire des propositions (notamment pour les projets liés au budget participatif).
- Donner leur avis sur des scénarios de projets métropolitain.
- Consulter la population plus largement sur une politique publique.
- Faire état de l'avancée des concertations en cours (les règlementaires et celles d'initiatives métropolitaine).

Redonner toute leur place aux maires, aux communes et aux territoires

La loi MAPTAM de 2014 qui a créé la Métropole de Lyon, collectivité de plein exercice, a négligé le rôle et l'importance des communes dans la nouvelle gouvernance, suscitant des incompréhensions et des inquiétudes légitimes. Bien conscient de cet état de fait, David Kimelfeld a commandé en 2019 un rapport à son 1^{er} vice-président, Marc Grivel, au sujet de l'amélioration durable de la gouvernance territoriale et politique de la Métropole de Lyon. Ce rapport contenant 21 mesures a permis au Président de la Métropole de passer immédiatement à l'acte, en mettant en œuvre au plus vite certaines des mesures qui relevaient de la pratique interne. Pour les mesures ce qui relevaient du domaine législatif, il a œuvré avec le soutien de nombreux parlementaires du territoire, pour que des amendements soient apportés au projet de loi « Engagement et proximité » du Ministre Lecornu afin que l'avis des maires soit formellement pris en compte dans la Métropole de demain, grâce au renforcement des instances existantes et particulièrement au rôle de la Conférence métropolitaine des maires.

Convaincus que la force de notre Métropole repose sur les communes qui la composent et qui demeurent l'échelon de proximité par excellence, nous nous appuyerons donc sur l'expertise des maires et leur connaissance très fine de leur territoire. C'est ainsi que nous déploierons une Métropole au plus près de tous ses territoires, qui soit aussi au service de ses communes de façon équitable, chacune ayant son identité particulière et son histoire propre.

7. Fortifier la Conférence métropolitaine des maires et améliorer son fonctionnement

Nous renforcerons le rôle et améliorerons le fonctionnement de la Conférence métropolitaine des maires (CMM) qui rassemble les 59 maires, dont ceux d'entre eux qui ne seront pas conseillers métropolitains.

Demain, grâce à la modification de la loi que nous avons impulsée, la Conférence métropolitaine des maires sera réunie plus fréquemment, a minima 4 fois par an. Ses modalités de convocation à la demande des maires ont également été simplifiées.

La Conférence métropolitaine sera par ailleurs obligatoirement saisie pour avis sur les grands schémas de la Métropole qui ont des impacts très directs sur les citoyens : le plan local d'urbanisme et de l'habitat, le plan climat air énergie territorial, le projet métropolitain des solidarités, le plan de déplacements urbains, le schéma de cohérence territorial... et pour information du budget primitif de la métropole et des dotations financières aux communes.

Nous nous engageons également à ce que l'exécutif métropolitain présente en outre une fois par an devant la Conférence métropolitaine un bilan d'avancement du plan de mandat et du pacte de cohérence métropolitain ainsi que les conclusions des travaux d'évaluation des politiques publiques conduits par la Métropole et les communes

Pour une meilleure efficacité, nous mettrons en place une gouvernance opérationnelle de la Conférence métropolitaine avec la désignation d'un vice-président, membre de l'exécutif de la Métropole, en charge du dialogue et de la cohésion avec les territoires comme président délégué de la Conférence métropolitaine, et l'instauration d'un bureau de la Conférence métropolitaine réunissant le président de la Métropole, le président délégué de la Conférence métropolitaine et les présidents élus des conférences territoriales des maires.

Enfin, nous inviterons les maires des 9 arrondissements lyonnais à assister à la Conférence métropolitaine et à participer aux débats (mais sans voix délibérative lors de la formulation d'avis).

8. Consolider les Conférences territoriales des maires et étendre leurs prérogatives

Nous consoliderons les Conférences territoriales des maires et étendrons leurs prérogatives afin d'assurer une bonne prise en compte de tous les territoires et de leurs spécificités, en :

- Associant les CTM à l'élaboration de la Programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) territorialisée,
- Sollicitant les CTM en amont de la demande d'avis auprès de la Conférence métropolitaine, sur les orientations générales des documents-cadres et sur les adaptations territoriales nécessaires,
- Leur conférant une mission de veille à la bonne mise en œuvre et au déploiement effectif et cohérent des politiques publiques métropolitaines, conçues avec elles, sur leur territoire,
- Prévoyant que les présidents de CTM puissent être sollicités de manière rapide et urgente par l'exécutif, sur des questions d'actualité, pour exprimer une position collective des maires du territoire
- Élaborant un programme annuel d'opérations de proximité, sur le patrimoine de voirie métropolitain, à l'échelle de chaque CTM, pour une partie du budget alloué à chaque commune, afin de garantir la cohérence des aménagements souhaités à l'échelle de chaque CTM,
- Rendant compte au moins une fois à mi-mandat de la mise en œuvre et de l'impact des politiques publiques métropolitaines sur le territoire de la CTM, et des politiques publiques communales, au regard du projet métropolitain, en présence des élus métropolitains du territoire.

9. Améliorer l'information des élus municipaux sur l'activité métropolitaine

Afin d'améliorer l'information des élus municipaux sur l'activité métropolitaine, et comme le permet la loi depuis peu, la Métropole de Lyon enverra de façon dématérialisée aux conseillers municipaux des communes situées sur son territoire une copie de la convocation adressée aux conseillers métropolitains avant chaque réunion du conseil de la métropole de Lyon, accompagnée, le cas échéant, du rapport sur chacune des affaires devant être soumises aux conseillers métropolitains.

Par ailleurs, avec ce même objectif, la Métropole organisera au moins une fois à mi-mandat un forum réunissant l'ensemble des élus métropolitains et des élus municipaux afin de partager l'avancement du plan de mandat, de la programmation pluriannuelle des investissements et du pacte de cohérence métropolitain.

10. Élaborer un nouveau pacte de cohérence métropolitain et une nouvelle contractualisation avec chacune des communes

Nous élaborerons un nouveau pacte de cohérence métropolitain et passerons de nouveaux contrats avec chacune des communes. Ces nouveaux documents cadres, plus aboutis, seront des outils précieux pour le dialogue permanent et la coopération entre la Métropole et les communes et pour garantir la bonne subsidiarité entre la Métropole et les communes afin que chaque action publique s'engage à la bonne échelle

Le nouveau pacte de cohérence métropolitain devra amplifier sa dimension territoriale dans une logique de développement cohérent à l'échelle de chaque bassin de vie, en favorisant par exemple la mutualisation et le partage des moyens, des équipements et des expertises, le développement des synergies intercommunales et des coopérations infra-métropolitaines.

Cette nouvelle contractualisation permettra de mettre en œuvre des politiques publiques métropolitaines plus efficaces, de rechercher les meilleures complémentarités entre Métropole et Communes, d'organiser un nouvel acte de délégations de compétences des Communes à la Métropole ou de la Métropole aux Communes ou encore de déployer sur le territoire l'exercice articulé de certaines actions de la Métropole et des Communes.

Évaluer et mieux informer pour retrouver la confiance

11. Mettre à disposition des outils pour évaluer nos politiques publiques

Nous renforcerons l'évaluation et les études d'impact de nos politiques publiques. L'exigence de transparence doit aussi être celle qui permet aux citoyens de connaître l'impact social et environnemental des actions de la Métropole. Pour cela :

- Nous développerons un outil de référence pour évaluer l'ensemble de nos investissements au regard de la transition environnementale. Cet outil d'analyse et de pilotage « vert » du budget sera un des premiers en France.
- Nous expérimenterons un budget intégrant l'égalité visant à analyser l'impact des dépenses publiques sur le renforcement ou la diminution des inégalités sociales et entre les femmes et les hommes.

Nous étendrons les missions d'évaluation, comprenant des concertations avec les habitants, à toutes les grandes politiques publiques de la Métropole.

12. Retransmettre en direct sur internet les séances du Conseil de la Métropole

Nous mettrons en place une retransmission en direct sur internet des séances du Conseil de la Métropole afin que tous les citoyens puissent assister aux débats, même sans faire le déplacement dans les tribunes réservés au public.

13. Renforcer la transparence de l'information sur la Métropole de Lyon

Afin de renforcer la transparence, les citoyens pourront être informés précisément via une rubrique dédiée sur le site internet de la Métropole :

- des comptes de la Métropole et donc de l'usage qui est fait de leurs impôts,
- des budgets des organismes « satellites » de la Métropole (le SYTRAL, le Musée des confluences, etc.),
- de la nature, de la localisation, du calendrier, de l'avancée, du budget initial et du coût final des opérations d'investissement métropolitaines les plus importantes,
- de l'assiduité, de la rémunération et du travail des élus métropolitains.

Une Métropole plus sûre au quotidien

La sécurité et la tranquillité sont des préoccupations légitimes de nos concitoyens. Les atteintes aux biens et aux personnes créent de l'insécurité, les agressions racistes, antisémites et homophobes se multiplient, les nuisances et incivilités pèsent sur notre quotidien. Plusieurs quartiers de notre Métropole doivent faire face à des troubles dont les auteurs restent encore trop souvent impunis. Par ailleurs, les risques majeurs, qu'ils soient technologiques, cyber, sanitaires ou naturels, ainsi que la persistance de la menace terroriste demandent une vision globale, structurée, et une capacité à faire face aux crises.

Le territoire de la Métropole de Lyon est une place majeure pour la sécurité globale, avec Interpol, l'École nationale supérieure de la police, le Service central de la Police Technique et Scientifique, la Direction Générale du CEREMA, une forte présence d'entreprises de la sécurité des systèmes industriels et urbains, et une forte densité d'entreprises de services de sécurité. En outre, la Métropole héberge des structures de recherche en sécurité de premier plan, notamment le CEA ou le LIRIS dans le domaine du numérique et du traitement d'image et des communautés de sécurité structurées comme le Cluster EDEN (sécurité, sûreté et défense) ou l'AN2V (association nationale de la vidéoprotection)... sans compter de nombreuses implantations dans les domaines de la sécurité sanitaire (laboratoire Jean, Mérieux P4, Biomérieux, Bureau OMS, Lyonbiopôle, SDMIS...) et de la sécurité industrielle et environnementale (dont la Vallée de la Chimie). Avec 26 300 emplois sur le territoire (hors défense), la sécurité est une filière en croissance sur notre Métropole. Notre objectif : devenir leader européen en matière de sécurité des systèmes industriels et urbains. Fort de son histoire et de ses atouts, le territoire est ainsi légitime pour être en avance en matière de sécurité. Principal financeur public pour amorcer la création du Pôle européen de Sécurité Globale (PESG), la Métropole vise à fédérer tous les acteurs de la filière et à mobiliser l'ensemble de ses compétences pour répondre aux principaux enjeux de la sécurité.

Parce que la Métropole ne peut plus aborder la sécurité que sous le prisme de l'économie. Et si, à l'heure actuelle, la Métropole est considérée comme un acteur secondaire de la co-construction de la sécurité, elle dispose pourtant de plusieurs compétences qui contribuent à la sécurité et à la sûreté des biens et des personnes et elle intervient ou pourrait intervenir sur chacun des maillons de la chaîne de la sécurité globale. Le Président de la Métropole dispose par exemple de pouvoirs de police spéciale dans les domaines suivants, comme l'indique l'article L3642-2 du CGCT : assainissement, collecte des déchets ménagers, sécurité des manifestations culturelles et sportives organisées dans les établissements de la Métropole, circulation (le stationnement demeure compétence communale, même si les maires doivent solliciter l'avis du Président de la Métropole), conservation sur les voies du domaine public routier de la Métropole de Lyon, autorisations de stationnement sur la voie publique pour les taxis, stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, défense extérieure contre l'incendie, péril (bâtiments et édifices menaçant ruine), sécurité des immeubles à usage d'habitation. La Métropole est par

ailleurs le premier et le principal contributeur du service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS).

La Métropole de Lyon, au regard des atouts de son territoire et de l'écosystème de la sécurité qu'il héberge, de ses compétences élargies, des exigences du monde contemporain et des attentes de la population, doit poursuivre une stratégie ambitieuse en matière de sécurité globale et doit s'emparer de nouveaux leviers pour intervenir aux côtés de l'État, des communes et de nos forces de l'ordre, en bonne coordination, afin de jouer pleinement son rôle. Car c'est aussi de cette façon qu'elle sera plus proche des préoccupations de ses habitants et plus utile à l'amélioration de leur vie au quotidien.

Donner toute sa place à la sécurité dans la gouvernance métropolitaine

1. Intégrer pleinement la sécurité au sein de la gouvernance de la Métropole de Lyon

Afin d'intégrer pleinement la sécurité au sein de la gouvernance de la Métropole de Lyon, nous créerons une vice-présidence déléguée à la sécurité, à la prévention, à la médiation et à l'accès aux droits, ainsi qu'une direction métropolitaine transversale « sécurité / prévention / médiation et accès aux droits ».

2. Créer un conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance

Nous créerons un conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance, en complément des CLSPD communaux, afin de mieux coordonner l'intervention de tous les acteurs de la sécurité et de la prévention sur le territoire de la Métropole de Lyon. Cette disposition légale (art. L3642-5 du CGCT) n'est pour l'heure pas activée à Lyon.

Améliorer la sécurité et la tranquillité publiques

3. Créer une police métropolitaine 24h/24 et 7j/7

Nous mettrons en place une police métropolitaine qui viendra en renfort des effectifs de police municipale existante. Elle n'interviendra qu'avec l'accord et sur demande des communes qui la solliciteront, tout particulièrement les petites communes du territoire qui n'ont pas les moyens de constituer une police municipale. Il s'agit donc de donner les moyens aux maires de mettre en œuvre pleinement leur pouvoir de police générale, et au Président de la Métropole de mettre en application l'intégralité de ses pouvoirs de polices spéciales, dans le strict respect du cadre légal en vigueur.

Nous constituerons au sein de cette police métropolitaine :

- Une unité « espace public » dédiée à la tranquillité aux abords des équipements métropolitains (notamment les collèges) et sur l'espace public métropolitain. Cette unité comportera notamment une brigade vie nocturne chargée d'intervenir la nuit sur les points névralgiques et une brigade équestre chargée d'intervenir sur les berges du Rhône, les Rives de Saône ou encore dans les grands parcs métropolitains (Parilly, Lacroix-Laval).
- une unité « transports en commun » dédiée à la tranquillité dans les transports en commun (TCL), avec des équipages qui circuleront sur le réseau en complément des équipes du Service Interdépartemental de Sécurité des Transports en Commun (SISTC) de la Police nationale et des équipes de la Gendarmerie.
- une unité « circulation et sécurité routière » dédiée au respect du Code de la route et des réglementations liées à la circulation (zone à faible émission, circulation différenciée en cas de pic de pollution...) par les automobilistes, les cyclistes, les usagers de trottinettes, etc. qui pourra également assurer une meilleure fluidité de la circulation aux heures de pointes. Les agents de cette unité seront notamment équipés de vélos et de motocycles.

Nous prévoyons le recrutement de plus de 300 policiers, à l'horizon 2026. Ces policiers seront assermentés, formés, et leur équipement sera adapté à leurs missions (équipements de protection individuelle, armement, véhicules, etc.).

Afin d'éviter de générer de la confusion, nous souhaitons que cette police métropolitaine de nature intercommunale, constituée sur la base des dispositions existantes au sein du Code de la sécurité intérieure, joue un rôle lisible, bien défini, et complémentaire aux autres forces de sécurité. Nous veillerons spécifiquement à la bonne coordination opérationnelle de cette police métropolitaine avec les autres forces de sécurité (polices municipales, police nationale, gendarmerie nationale, etc.), notamment grâce à une convention de coordination qui s'inscrira dans une véritable stratégie métropolitaine de sécurité et de prévention de la délinquance (SMSPD).

4. Créer un espace-ressource métropolitain pour les polices municipales

Nous créerons un véritable espace-ressource (« pool ») métropolitain pour les polices municipales du territoire, avec un fonds métropolitain de support et d'appui aux polices municipales (mutualisation de l'achat d'équipements, de véhicules par exemple) et un pôle métropolitain de formation des polices municipales qui permettra par ailleurs de travailler à l'harmonisation des doctrines d'emploi sous l'égide du Conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance (CMSPD) que nous créerons.

5. Sécuriser les voiries, les espaces publics et les équipements métropolitains

Nous continuerons à entretenir et aménager les voiries, les espaces publics et leurs dépendances, ainsi que les équipements métropolitains, avec de fortes exigences en termes de

sécurité. Nous recourrons à la prévention situationnelle qui permet d'intégrer dès la conception des projets, notamment dans un contexte de menace terroriste constante, les exigences en termes de sécurité et de sûreté. Nous renforcerons ainsi l'éclairage public intelligent, qui intègre par exemple des détecteurs de présence, en accompagnant les communes en ce sens. Nous veillerons à la protection des espaces d'affluence piétonne et des lieux d'accueil d'événements associatifs, sportifs, culturels et festifs par des dispositifs anti-bélier en nous appuyant sur les expérimentations menées dans le cadre du projet européen « Secur'Cities ». Nous sécuriserons et mettrons en sûreté les bâtiments métropolitains (dont les collèges), notamment grâce à des dispositifs de contrôle d'accès.

6. Améliorer la sécurité routière et la tranquillité publique grâce à l'apaisement des voiries et à un meilleur partage de la rue

Nous améliorerons la sécurité routière et la tranquillité publique (nuisances sonores liées au trafic notamment) grâce à l'extension des zones de circulation apaisée (aires piétonnes, zones de rencontre, zones 30, etc.) et à l'installation de bornes amovibles anti-bélier pour contrôler les accès à certaines rues fermées à la circulation. Ces dispositifs viendront compléter le travail au quotidien de l'unité "circulation et sécurité routière" de la police métropolitaine.

7. Développer la vidéoprotection sur le territoire métropolitain

Nous accompagnerons les communes dans l'acquisition et l'installation de dispositifs de vidéoprotection afin de renforcer la veille territoriale et de faciliter le travail de la police. Nous favoriserons la mutualisation des centres de supervision urbaine (CSU) et ferons converger les doctrines d'emploi.

8. Mettre en œuvre la vidéoverbalisation sur le territoire métropolitain

Afin de faire respecter les règles de circulation et de stationnement et de lutter contre les rodéos, nous accompagnerons les communes dans la mise en œuvre de la vidéoverbalisation.

9. Faire émerger un véritable centre de supervision métropolitain (CSM), intégré, intelligent et connecté, afin d'assurer une veille territoriale 24h/24 et 7j/7

Nous étudierons la possibilité de faire émerger un véritable centre de supervision métropolitain (CSM), intégré, intelligent et connecté, afin d'assurer une veille territoriale 24h/24 et 7j/7, en s'appuyant sur les expériences menées dans d'autres territoires (Strasbourg, Dijon...).

Dans un premier temps, nous pourrions constituer un vrai poste central de contrôle métropolitain intégré qui centralise et mutualise tout l'existant à la Métropole de Lyon sur le volet de la veille, de l'alerte, du signalement, de la gestion à distance et de l'information en temps réel. Ce poste pourrait ainsi rassembler le PC Criter (poste central de commande, de régulation et

d'information du trafic et des événements routiers qui dispose des vidéos en direct des flux de circulation et des remontées des postes de mesure des conditions de circulation, régule plus de 1500 carrefours raccordés au système central, gère les panneaux à message variable situés sur l'ensemble du territoire afin d'informer les usagers en temps réel...), les dispositifs de vidéosurveillance des bâtiments de la Métropole, les dispositifs de surveillance et d'alerte sur le volet eau et assainissement (HUBLO), etc. Cela demandera de former de nouveaux agents assermentés pour ces missions de veille, d'alerte et de signalement.

Progressivement, ce poste central de contrôle métropolitain pourrait intégrer d'autres missions de veille, d'alerte, de signalement, de gestion à distance ou d'information en temps réel, par exemple en réceptionnant les flux vidéo des dispositifs de vidéoprotection des communes qui le souhaitent, notamment celles qui ne disposent pas d'un centre de supervision « actif ».

À terme, le centre de supervision métropolitain (CSM) aurait vocation à assurer une veille territoriale 24h/24 et 7j/7 sur un maximum de volets (circulation, propreté, collecte, voirie, sécurité et tranquillité publiques, sécurité civile, sanitaire et environnementale, urgence sociale, etc.) afin de permettre l'alerte en cas d'urgence ou de situation de détresse, le signalement de dysfonctionnements urbains, l'information en temps réel des usagers, la gestion à distance ou l'intervention réactive des services concernés (services urbains tels que le nettoyage, la collecte ou la voirie, forces de sécurité et/ou de secours, tels que la Police nationale, la Gendarmerie nationale, la police métropolitaine, la police municipale, le SAMU, le SDMIS, le SAMU social...).

Prévenir la délinquance, développer la médiation, l'aide aux victimes et l'accès aux droits

10. Coordonner toutes les actions de prévention de la délinquance sur le territoire

Sous l'égide du conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance, et en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs de la prévention (Parquet, SPIP, Préfecture, Police, Gendarmerie, Communes, Éducation nationale, services sociaux, acteurs de la médiation et de la prévention spécialisée, bailleurs sociaux, etc.), nous élaborerons une stratégie métropolitaine de sécurité et de prévention de la délinquance (SMSPD) qui permettra de coordonner les actions de prévention de la délinquance sur le territoire de la Métropole de Lyon, et ce au plus près du terrain grâce à des comités opérationnels, qu'ils soient thématiques ou territoriaux.

11. Créer un observatoire métropolitain de la délinquance

Nous créerons un observatoire métropolitain de la délinquance afin de récolter et de consolider toutes les données relatives à la délinquance et de la cartographier, ce qui sera précieux pour l'identification des points noirs de la délinquance et le suivi de leur traitement.

Cet observatoire travaillera, dans le cadre du CMSPD, en lien étroit avec les communes, la Police nationale et la Gendarmerie nationale.

12. Renforcer l'aide aux victimes et l'accès aux droits, notamment pour les femmes victimes de violences

Nous renforcerons l'aide aux victimes et l'accès aux droits notamment en déployant des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie sur l'ensemble du territoire, et en assumant pour partie leur financement, en partenariat avec l'État et les communes. Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie accueillent et orientent les victimes, particulièrement les femmes victimes de violences. Ils contribuent également à la détection de situations (violences intrafamiliales, précarité, troubles psychiques...), en touchant un public parfois inconnu des services sociaux.

13. Développer la médiation scolaire dans les collèges

En nous appuyant sur les initiatives d'ores et déjà existantes, nous développerons massivement la médiation scolaire dans les collèges, en recourant aux services de l'ALTM et d'Amely.

14. Déployer des médiateurs nocturnes aux abords des établissements de nuit

Nous déploierons des « chuteurs » (médiateurs de rue nocturnes) aux abords des établissements de nuit afin de lutter contre les nuisances sonores pour les riverains.

15. Renforcer la médiation sociale sur l'espace public métropolitain

Nous renforcerons massivement la médiation sociale sur l'espace public métropolitain. La médiation sociale permet une présence active de proximité, elle participe à la veille sociale et technique sur le territoire, prévient et gère les situations conflictuelles, peut informer, sensibiliser et orienter les personnes, les mettre en relation avec un partenaire ou une institution, etc.

Renforcer la sécurité et la protection civiles

16. Installer + de 300 défibrillateurs semi-automatiques sur le territoire de la Métropole

En complément de l'existant, nous installerons plus de 300 défibrillateurs semi-automatiques dans des endroits de forte fréquentation et de passage (exemple : stations de métro et de tramway, places de marchés, etc.) sur le territoire de la Métropole de Lyon. En France,

tous les ans, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes de mort subite en France, soit environ 130 décès par jour. On considère qu'environ 6 000 pourraient être sauvées grâce à une intervention rapide.

17. Consolider la coordination opérationnelle entre le SAMU et les sapeurs-pompiers

Afin de faciliter la réactivité, l'organisation et la rationalisation des secours, nous consoliderons la coordination opérationnelle entre le SAMU et le SDMIS, notamment en poursuivant la réflexion sur la réception et le traitement des appels d'urgence par le 15 (SAMU) et le 18 (CTA du SDMIS).

18. Mettre en place une application mobile « SOS GRAND LYON »

Nous souhaitons que cette application mobile dédiée à la prévention et au secours permette une diffusion massive d'alertes liées aux risques majeurs naturels, sanitaires, technologiques, cyber ou à la menace terroriste (notifications push, sms ou appels automatiques) et la mise en relation directe en cas d'urgence avec le CTA-CODIS / SAMU (15/18/112) ou « Police secours » (17) avec une géolocalisation de l'utilisateur, un possible renvoi vidéo, etc. Nous nous appuyerons sur les meilleures applications existantes (dont Permis de sauver, VISOV...) afin de développer ce média social de gestion de l'urgence (MSGU) qui sera particulièrement utile aux forces de sécurité et de secours.

19. Renforcer les effectifs et développer les équipements du service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS)

Afin de répondre aux besoins opérationnels croissants, nous renforcerons les effectifs et les développerons les équipements (dont les casernes et caméras individuelles) du service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS). À cette fin, nous continuerons à augmenter la contribution financière de la Métropole de Lyon, qui couvre d'ores et déjà 80% des contributions obligatoires des collectivités territoriales au SDMIS. Le SDMIS comprend pour l'instant un corps de sapeurs-pompiers et un service de santé et de secours médical, regroupe 116 casernes, 4 sites états-majors et emploie environ 6 000 agents, dont près de 5 740 sapeurs-pompiers (4 500 volontaires et 1 240 professionnels) et 335 personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS). Grâce à la Métropole, le SDMIS va créer 50 postes de sapeurs-pompiers professionnels non officiers (SPPNO) d'ici 2023, et il faudra continuer cet effort au cours des années suivantes.

20. Former tous les collégiens de la Métropole aux gestes qui sauvent (premiers secours) et à la prévention des risques majeurs

Nous rendrons systématiques les interventions directes des personnels sapeurs-pompiers et des associations de secouristes au sein des collèges dans le cadre de plans de formations aux premiers secours mais également aux risques majeurs (menace terroriste, risques sanitaires, technologiques, naturels ou cyber). Ces interventions seront également l'occasion de promouvoir l'engagement au sein des sapeurs-pompiers volontaires via les programmes « jeunes sapeurs-pompiers. »

21. Consolider la lutte contre le péril (bâtiments et édifices menaçant ruine)

Nous consoliderons la lutte contre le péril, dans le cadre du pouvoir de police spéciale du Président de la Métropole sur les bâtiments et édifices menaçant ruine, afin de garantir la sécurité des occupants, des voisins ou des passants. Nous assurerons une veille territoriale active sur ce volet, notamment sur les zones à risques, et nous veillerons à bien articuler le pouvoir de police spéciale du Président en la matière avec le pouvoir de police générale des maires des communes de la Métropole ainsi qu'à renforcer les relations partenariales avec le SDMIS, pour une meilleure remontée de l'information et une plus grande réactivité lors d'événements liés au bâti (effondrements notamment).

22. Appliquer et évaluer les 10 Plans de prévention des risques technologiques

Nous appliquerons et évaluerons les 10 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Métropole et nous garantirons la transparence de l'information auprès des citoyens en termes de prévention des risques technologiques.

Assurer la sécurité sanitaire et environnementale

23. Créer un Service métropolitain d'hygiène et de santé (SMHS)

Nous proposerons aux quatre communes du territoire disposant de services communaux d'hygiène et de santé (SCHS), à savoir Lyon, Villeurbanne, Vénissieux et Vaulx-en-Velin, de les mutualiser au sein d'un Service métropolitain d'hygiène et de santé (SMHS), afin que l'ensemble du territoire puisse bénéficier de leur expertise. Ce service interviendra au quotidien dans les domaines de l'hygiène de l'habitat, de l'hygiène alimentaire, de la vaccination, de l'animalité urbaine, de la lutte contre les nuisances phoniques, de la lutte contre les nuisibles (moustiques, xylophages, lignivores...), du contrôle de la qualité des eaux et de l'assainissement contre les pollutions environnementales ainsi que de la surveillance de la qualité de l'air ou des champs électromagnétiques.

24. Réprimer les atteintes à la santé publique, à l'environnement et au cadre de vie

Nous ferons assermenter davantage d'agents métropolitains afin qu'ils puissent constater et réprimer les atteintes à la santé publique, à l'environnement et au cadre de vie. Le Service métropolitain d'hygiène et de santé (SMHS) fera appliquer les dispositions relatives à la protection générale de la santé publique sur le territoire (Règlement Sanitaire Départemental et Code de la Santé Publique). Les agents assermentés pourront notamment verbaliser les dépôts sauvages sur la voie publique (ordures, encombrants, etc.), le non-ramassage de déjections canines, le jet de mégots, etc.

25. Renforcer le « plan de prévention du bruit » métropolitain

Afin de lutter contre les nuisances sonores, nous appliquerons et renforcerons le « plan de prévention du bruit » de la Métropole, en appui sur l'observatoire métropolitain du bruit, Acuité, ainsi que les expérimentations réalisées dans le cadre du projet européen MONICA (objets connectés pour le suivi des nuisances sonores).

Consolider la sécurité comme secteur d'excellence lyonnaise

26. Soutenir l'extension d'INTERPOL à Lyon

Nous soutiendrons la restructuration et l'extension du siège du Secrétariat général d'INTERPOL à Lyon afin de répondre aux besoins opérationnels de cet organisme international de premier plan.

27. Développer le Pôle d'excellence européen pour la sécurité globale (PESG)

Nous développerons le pôle d'excellence européen de sécurité globale (PESG) qui réunit les acteurs économiques et institutionnels de l'écosystème de la sécurité sur Lyon et au-delà. Principal financeur public pour amorcer la création du Pôle européen de Sécurité Globale avec une subvention de 130 000 € sur 2019-2020, ainsi qu'un investissement de 2,5M€, la Métropole vise à fédérer tous les acteurs de la filière au sein du PESG dont les missions s'articuleront autour de la formation professionnelle, de la recherche appliquée, du développement des technologies et leur expérimentation, ou encore l'animation de l'écosystème et du réseau.

28. Pérenniser le soutien au cluster EDEN (défense, sécurité, sûreté)

Nous pérennisons le soutien au cluster EDEN, 1^{er} cluster français sur les thématiques de la défense, de la sécurité et de la sûreté, qui rassemble plus de 70 entreprises du domaine.

29. Réactiver un cluster lyonnais de la cybersécurité

Nous réactiverons le cluster dédié à la cybersécurité des systèmes industriels et urbains (ex-ECC4IU / IU Cyber). La force du territoire lyonnais en cybersécurité est d'être le seul en Europe qui dispose de l'ensemble de la chaîne de valeur : fabricants d'équipements, opérateurs, intégrateurs, éditeurs de logiciels et clients finaux avec notamment la présence de Siemens et Schneider.

Une Métropole plus propre et plus responsable de ses déchets

La propreté des rues, des lieux publics, des quartiers et des espaces verts est l'une des préoccupations majeures des habitants de notre Métropole. Il s'agit non seulement d'un enjeu de qualité de vie mais aussi d'environnement, de santé publique et d'attractivité. La Métropole et les communes doivent pouvoir garantir à l'ensemble de leurs habitants, quel que soit l'endroit concerné, un cadre de vie sain, agréable et durable où les déchets et les incivilités n'ont pas leur place.

Depuis quelques années, on observe sur notre territoire une forte augmentation du nombre d'habitants et des touristes, et par conséquent de la fréquentation des espaces publics. C'est le signe positif d'une métropole dynamique, où il fait bon vivre, travailler et se distraire. Mais cela engendre un certain nombre de nuisances auxquelles il faut répondre en apportant des moyens tant humains que financiers pour offrir à tous nos concitoyens un territoire de qualité, agréable à vivre et respectueux de l'environnement.

Ce défi relève à la fois des compétences de la Métropole et est en même temps un enjeu de proximité, où la Métropole, les communes, les arrondissements et les quartiers ont tous leur rôle à jouer. C'est pourquoi si nous voulons obtenir un résultat efficace et qui répond aux attentes de nos concitoyens, il faut construire une gouvernance mutualisée et décloisonnée autour de ces sujets pour maintenir le domaine public propre en toutes circonstances et encourager une gestion responsable et durable de nos déchets.

L'ensemble de nos propositions œuvrent pour un développement plus responsable de notre territoire, pour une meilleure qualité de vie de nos habitants et ne seront possibles que si la Métropole, les communes et les arrondissements travaillent de manière collaborative et conjointe. Parce que ce n'est qu'ensemble que nous dessinerons un territoire agréable et respirable.

Réduire nos déchets

Réduire nos déchets est avant tout un acte responsable pour préserver notre environnement. En effet, la diminution des déchets permettrait de limiter l'épuisement de ressources renouvelables et non renouvelables, de réduire les coûts de gestion inhérents à la fin de vie d'un produit (collecte, acheminement, recyclage et élimination ou enfouissement dans des centres spécialisés), de limiter les impacts environnementaux et sanitaires du transport et du traitement, et enfin de créer des emplois non délocalisables accessibles à tous.

Nous avons pour objectifs de :

- Réduire de 30% les déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 (toutes les ordures ménagères).

- Réduire de 50 % les déchets ménagers résiduels (les ordures ménagères que l'on incinère) sur le mandat
- Proposer une solution de gestion de tous les biodéchets de la Métropole à la source d'ici la fin du mandat : compostage, méthanisation, collecte séparée, etc.
- Réduire de 50% les capacités des incinérateurs à partir de 2029

Ces objectifs sont certes ambitieux mais ils sont nécessaires pour réduire notre empreinte écologique et faire évoluer nos pratiques. Pour les atteindre, nous offrirons à l'ensemble de nos habitants toutes les solutions qui leur permettront de produire moins de déchets et de mieux trier ceux qui restent. Sur les ordures ménagères, on constate aujourd'hui que 66% de leur contenu pourraient être valorisés différemment. Il est de notre responsabilité collective de faire en sorte que ces déchets n'atterrissent plus dans nos poubelles, mais bien là où ils pourront être réemployés ou recyclés.

1. Augmenter de manière significative le budget Prévention des déchets de la Métropole

Pour nous permettre d'atteindre les objectifs fixés, et ainsi de mettre en place des outils et des actions ambitieuses, nous devons nous en donner les moyens tant humains que financiers. C'est pourquoi nous allons doubler notre budget consacré à la prévention des déchets, c'est à dire à toutes les actions qui permettent d'éviter à la source la production des déchets. Nous consacrerons ainsi à ces mesures 10% de notre budget total de gestion des déchets, soit 12 M € chaque année.

2. Encourager l'exemplarité des structures et de la Métropole

En tant qu'initiatrice de ces objectifs et de cette volonté de tendre vers un territoire plus responsable de ses déchets, la Métropole se doit d'être exemplaire et d'encourager ses structures satellites, partenaires et l'ensemble des communes qui composent son territoire dans cette voie. C'est pourquoi nous prévoyons de:

- Mettre en œuvre dès 2020 un cadre d'achat spécifique de la Métropole, avec des critères notamment sur la prévention des déchets, puis diffusion de ce cadre d'achat aux communes qui le souhaitent pour inciter à la réduction des emballages et encourager à l'achat de produits éco-conçus.
- Élaborer une charte « des événements 100% durables » sur le territoire de la Métropole, en lien avec l'association Aremacs. Nous accompagnerons ainsi selon les principes de cette charte les événements organisés et financés par la Métropole. Puis nous accompagnerons également, en lien avec les associations de prévention des déchets, l'ensemble des événements qui se tiennent sur notre territoire, qu'ils soient

organisés par nos partenaires ou des structures privées. Notre objectif : tendre vers des « événements zéro déchet, zéro gaspi » à travers des actions de prévention et de sensibilisation, en incitant les organisateurs à réutiliser des matériels d'un événement sur l'autre, à lutter contre le gaspillage. Nous élaborerons en lien avec Aremacs un label « Événement écoresponsable » que nous pourrions attribuer à tous les événements respectant cette charte.

- Bannir les contenants en plastiques au sein de la Métropole. Dans le cadre de notre démarche « territoire zéro plastique », nous supprimerons l'intégralité des bouteilles en plastique au sein même de la collectivité ainsi que les emballages plastiques dans les restaurants collectifs. De même, nous accueillerons les nouveaux agents avec un kit d'arrivée qui comprendra un mug, une gourde en verre et un guide Agir à Lyon. Quand on parle d'écologie, il n'y a jamais de petit geste.

3. Accompagner le changement : sensibiliser, informer, éduquer

Parce que c'est d'abord en sensibilisant et en éduquant aux bons gestes que nous parviendrons à atteindre nos objectifs, nous déploierons une vaste campagne de communication publique autour de cette problématique.

Parallèlement, nous réaliserons en lien avec Zéro Déchet Lyon un guide et une carte à l'échelle du territoire de tous les acteurs proposant des solutions d'économie circulaire et de réduction des déchets comme les ateliers de réparation, les magasins d'achats en vrac, les structures de récupération, etc. Nous distribuerons largement et systématiquement ce guide et cette carte à l'ensemble des habitants.

Nous sensibiliserons des particuliers afin qu'ils deviennent les ambassadeurs locaux de la prévention des déchets et de l'économie circulaire en nous appuyant sur différentes associations comme Anciela et son action « Ambassadeurs du changement ».

4. Expérimenter des « rues zéro déchet »

Nous initierons dans les communes et les arrondissements volontaires une expérimentation : « rue zéro déchet » ou « quartier zéro déchet ». Nous déploierons sur la rue ou sur le quartier identifié tout un panel d'actions complémentaires, visant à rendre le quartier particulièrement exemplaire : tri et gestion de 100% des biodéchets, accompagnement par des ambassadeurs du tri et des associations en charge des déchets, sessions de formation à la lutte contre le gaspillage alimentaire, implantation ou accompagnement vers des épiceries vrac, des lieux de réparation et de réemploi...

Chaque année l'expérimentation sera conduite sur 10 rues ou quartiers de la Métropole et fera l'objet d'un bilan et d'une restitution pour tous les participants : détecter les bonnes pratiques, identifier les points difficiles...

Nous déploierons ces expérimentations progressivement à plus grandes échelles.

5. Renforcer l'initiative « Famille Zéro déchet »

Nous renforcerons l'initiative « Famille Zéro déchet » en déployant le programme dans 2 nouvelles communes par an et en accompagnant 100 familles par an (soit 5 fois plus que pendant le précédent mandat). Nous ciblerons prioritairement les ménages modestes. L'objectif étant de réduire par 2 le volume de déchets produits par chaque famille et de montrer que les gestes écoresponsables sont sources d'économie.

6. Gérer spécifiquement les biodéchets issus des gros producteurs (restaurants, traiteurs, commerces de bouche, forains, agriculteurs...)

Pour répondre à la spécificité des biodéchets issus des gros producteurs, nous proposons de créer un cercle vertueux de solutions collectives de « moyenne distance » qui prévoit :

- Une collecte séparée des biodéchets produits en gros volumes à l'échelle d'un ou plusieurs arrondissements, ou d'une ou plusieurs communes,
- Une collecte réalisée avec des véhicules propres,
- Le transfert des biodéchets collectés jusqu'à un méthaniseur, situé dans un espace en lien avec l'agriculture et dimensionné à l'échelle du circuit de collecte.
- L'utilisation du biogaz issu de la méthanisation pour chauffer des serres, des bâtiments sur place ou injecté dans le réseau de gaz.

L'utilisation des résidus de la méthanisation pour fertiliser les terres agricoles sur place.

Le lieu où se situe le méthaniseur est idéalement une ferme, un terrain qui abrite un collectif d'agriculteurs ou un établissement d'éducation lié à l'agriculture pour des questions de foncier et de praticité. Cela permet ainsi que les collectes de biodéchets ne se fassent pas à vide : les mêmes camions qui récupèrent les biodéchets, apportent des fruits et légumes aux gros producteurs qui en ont l'usage (restaurateurs...).

Par ailleurs, la Métropole organisera des appels à manifestation d'intérêts pour favoriser l'émergence d'acteurs ou de groupement d'acteurs pour répondre à cette demande et soutenir ce type de solutions vertueuses, le temps que leur modèle économique soit consolidé : subventions, mise à disposition de foncier, mise en relation d'acteurs, communication, etc.

7. Proposer à chaque habitant une solution de gestion de ses biodéchets adaptée à ses besoins et à son mode de vie en encourageant le compost

Nous donnerons à tous les grands lyonnais les moyens de trier et de gérer de manière écologique ses biodéchets, en proposant des solutions adaptées aux besoins de chacun.

Nous encouragerons les particuliers qui habitent en zone pavillonnaire / maison individuelle à s'équiper d'un composteur individuel. La Métropole organisera des formations / sensibilisations groupées grâce à des ambassadeurs qui initieront tous les habitants qui le souhaitent à la pratique du compost individuel et les conseilleront également sur l'éco-jardinage

Dans les zones urbaines denses, nous renforcerons les mises à dispositions des composteurs partagés à l'échelle d'une copropriété et d'un immeuble.

Des ambassadeurs iront initier les habitants à la pratique du compost partagé. Dans ces cas précis, le compost sera réutilisé en circuit court sur les espaces verts locaux: jardins partagés du quartier, espaces verts des copropriétés, espaces verts et jardins éducatifs dans les établissements scolaires ou recevant des personnes âgées.

Nous renforcerons également les installations de composteurs partagés à l'échelle d'un quartier. Chaque composteur sera installé à côté d'un jardin, parc ou espace vert afin d'enrichir celui du compost. Si ce dernier ne se trouve pas à proximité d'un espace vert, celui-ci sera amené à être créé. C'est un moyen efficace pour encourager des circuits-courts vertueux du compost à l'échelle des quartiers. Les ambassadeurs iront initier les habitants à la pratique du compost partagé à l'échelle d'un quartier.

Sur le même principe, nous installerons de manière systématique des composteurs collectifs dans tous les lieux de la Métropole qui s'y prêtent : collèges, hôtel de la Métropole, EHPAD... Et nous accompagnerons les communes et les porteurs de projets à installer également des composteurs collectifs dans les crèches, les écoles...

8. Lutter contre le gaspillage alimentaire

Parce que mieux gérer nos déchets, cela passe également par mieux consommer, nous lancerons un grand plan de lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des différents acteurs locaux : crèches, écoles, collèges, EHPAD, restauration administrative, etc.

Nous sensibiliserons les personnels et les personnes qui bénéficient des repas à la lutte contre le gaspillage alimentaire en les informant sur les bons gestes, en proposant la co-élaboration des menus, la pesée des aliments, le suivi des repas servis et consommés etc.

Dans nos cantines, nous agirons pour que les enfants mangent mieux et qu'ils gaspillent moins grâce à :

- Des repas équilibrés et diversifiés et des menus confectionnés par une diététicienne
- L'adaptation du poids du repas à l'appétit des enfants
- Des actions d'éducation à la santé sur le thème de l'alimentation sur le temps scolaire avec le personnel pour éduquer les enfants au gaspillage.

9. Ambition territoire « zéro plastique »

Nous voulons tendre vers un territoire « zéro plastique », en commençant par être exemplaire. C'est pourquoi, nous allons :

- Interdire tous les contenants en plastique dans les restaurants de la collectivité (barquettes, bouteille, etc.) : crèches, écoles, collèges, EHPAD, restaurant administratif de la Métropole, etc.
- Installer des points d'eau et des fontaines sur tout le territoire pour lutter contre les bouteilles en plastique.
- Sensibiliser les habitants et les associations de commerçants au vrac et à la fin des emballages plastiques avec le soutien des opérations/labels « mon commerce m'emballé durablement » initiée par Zéro déchet.
- Lancer une campagne de sensibilisation pour inciter les habitants à adopter les bons gestes propreté notamment dans les lieux festifs ou lors des manifestations sportives comme les fêtes de quartiers.

Interdire les produits à usage unique dans les événements organisés la Métropole

10. Encourager et favoriser le don, la réparation et le partage

Parce que mieux gérer nos déchets, cela passe également par une nouvelle manière de consommer en donnant une nouvelle vie à nos objets, nous allons encourager et favoriser la réparation, le don et le partage. Pour cela nous allons :

- Aider les acteurs de la réparation à trouver des locaux (stockage de matériel à réparer, ateliers de réparation, espaces de vente.)
- Soutenir les ateliers de réparation dans tous les domaines : vélo, meubles, électroménager.
- Favoriser le déploiement de lieux d'autoréparation et d'échanges (repair'café) et soutenir l'animation de ces lieux de réparation et d'échange.
- Soutenir l'organisation d'ateliers de partage des savoirs.
- Développer l'économie de la fonctionnalité : permettre de louer des petits équipements et de l'électroménager par exemple plutôt que de les acheter.
- Initier chaque année deux appels à manifestation d'intérêt :
 - L'un pour faire émerger des projets d'ateliers de réparation
 - L'autre pour faire émerger des solutions et projets pour favoriser la location et le partage des objets et matériels.

11. Donner une seconde vie aux produits destinés à l'abandon

Nous souhaitons promouvoir et renforcer l'économie circulaire sur la Métropole, en :

- Poursuivant et relançant chaque année les appels à manifestation d'intérêt (AMI) « Économie Circulaire »
- Accompagnant chaque année 20 projets dans des domaines différents
- Organisant une rencontre par an entre acteurs de l'économie circulaire, financeurs potentiels, entreprises locales...
- Réalisant un guide recensant tous les acteurs de l'économie circulaire
- Soutenant le déploiement de l'économie circulaire dans tous les domaines : BTP, restauration, textiles...
- Nous soutiendrons et ferons la promotion des lieux et commerces favorisant l'économie circulaire et le réemploi, en :
 - Dressant un état des lieux des structures existantes et en identifiant les territoires où ce type de lieux est absent ou en nombre insuffisant
 - Lançant un appel à manifestation d'intérêts pour aider l'émergence de tels lieux afin de mailler l'ensemble du territoire de la Métropole (compléter l'offre)

12. Consommer mieux pour dépenser moins et polluer moins

Pour assurer rapidement la transition écologique et solidaire de notre territoire, nous devons nous engager dans une nouvelle manière de consommer et de produire, une manière circulaire et locale. Il ne s'agit pas de consommer moins, mais de consommer mieux tout en garantissant à chacun une qualité de vie agréable et un environnement favorable à sa santé. Il ne s'agit pas de produire moins, mais de produire différemment, en étant attentif aux ressources consommées et aux polluants rejetés, tout en créant de nouveaux emplois non délocalisables.

C'est pourquoi nous créerons un lieu totem, un centre de commerces, de services et d'artisanat, dédié à la consommation responsable et à l'économie circulaire, qui regroupera :

- des magasins proposant des achats en vrac, des produits locaux et bios, ainsi qu'une épicerie sociale et solidaire et un supermarché coopératif,
- des ateliers de réparation et d'auto-réparation,
- des ressourceries pour favoriser le don et le rachat de produits de seconde main,
- des lieux de prêts et d'échanges de matériel,

- des lieux de formations pour la réduction des déchets, la lutte contre le gaspillage, la réparation, les écogestes en matière de mobilité, d'énergie et de qualité de l'air, le numérique à faible empreinte carbone...
- une cuisine partagée qui permette d'apprendre à cuisiner local tout en créant du lien, ainsi que des espaces de restauration de cuisine bio, locale et de saison
- un guichet d'information pour toutes les politiques et les aides de la Métropole en matière de transition environnementale : plateforme ECORENO'V, prime air bois et prime air fuel, prime vélo et véhicules propres, plateforme végétalisation et primes à la plantation d'arbres, aide à l'installation d'un composteur, projets participatifs d'énergie renouvelable... et pour se renseigner et s'inscrire sur les défis « Famille à alimentation positive », « Famille zéro déchet », « Famille à énergie positive », « Ambassadeurs du changement », « Bureau à énergie positive », « Ma rue zéro déchet »...

13. Expérimenter la tarification incitative pour réduire les déchets

Nous souhaitons expérimenter la tarification incitative à l'échelle d'un quartier ou d'une commune, sur la base du volontariat des communes. Cette mesure vise à payer moins cher sa taxe d'ordure ménagère en fonction du poids de ses déchets. Moins on produit de déchets, moins on paye.

Après une année d'études préalables, nous démarrerons les expérimentations en 2021 pour une durée de 3 à 5 ans pour nous donner le temps d'évaluer les conditions de mise en œuvre, les impacts en matière de coûts d'installation et les retombées.

Nous évaluerons ces expérimentations en concertation avec les communes et arrondissements concernés, ainsi qu'avec les habitants et les associations associées.

C'est une mesure à laquelle nous sommes particulièrement attachés car elle prouve combien les avancées environnementales et sociales vont de pair, combien relever le défi écologique ne se fait pas au détriment des plus fragiles. Au contraire, mieux gérer ses déchets, mieux consommer est aussi et peut-être même avant tout un moyen de réaliser des économies et d'augmenter son pouvoir d'achat.

14. Améliorer le tri de nos déchets

Améliorer le tri, c'est optimiser la valorisation des matières et réduire l'incinération des déchets : aujourd'hui 43% des ordures ménagères incinérées sont des emballages qui pourraient être triés et valorisés. C'est pourquoi nous inciterons tous nos habitants à mieux trier leurs déchets en les sensibilisant mais surtout en rendant ces gestes plus faciles et demain instinctifs !

15. Simplifier le geste de tri

Depuis le 1^{er} janvier 2020, nous avons étendu les consignes de tri pour simplifier ces gestes. Désormais, le geste de tri est très simple : tous les emballages se trient et se recyclent ! Pour que chacun puisse facilement changer ses habitudes, nous multiplierons les campagnes de communication, nous augmenterons le nombre de bacs jaunes de tri à la demande et nous réévaluerons en lien avec les communes la fréquence des collectes de ces bacs de tri.

Multiplier les opérations d'informations in situ par les agents de la collecte de la Métropole

Les agents de la collecte sont les premiers à pouvoir constater dans les bacs jaunes les erreurs de tri. Ils peuvent donc à la source sensibiliser, aider, corriger et en dernier recours refuser, puis verbaliser les mauvais tris. Pour cela, nous allons :

- Former 100 % des agents de collecte à repérer les « mauvais tris » et à promouvoir les « bons tris »
- Sensibiliser dans un premier temps les habitants grâce aux agents de collecte en porte-à-porte dans les quartiers où les mauvais tris sont la majorité
- Refuser les bacs mal triés dans un deuxième temps
- Sanctionner les mauvais tris dans un troisième temps



Améliorer la propreté de nos rues et de nos espaces publics

Pour garantir à tous nos concitoyens des rues et des espaces publics propres, nous devons à la fois nous en donner les moyens financiers et humains mais surtout sensibiliser tous nos habitants aux gestes de civisme. En effet, la propreté de nos quartiers, de nos villes, de nos communes est aussi la responsabilité de tous !

16. Augmenter les moyens dédiés à la propreté sur la Métropole

En partenariat avec les communes et les arrondissements, nous créerons des « équipes urgence propreté » qui pourront se mobiliser très vite dès signalement sur des lieux dont les besoins en nettoyage sont particulièrement élevés.

Nous augmenterons les effectifs de 10% et nous doterons de davantage de matériel mécanique propre, pour nettoyer les rues, les espaces publics et assurer la maintenance des espaces verts.

17. Multiplier les poubelles de tri (verres, cartons, mégots) pour recycler les déchets directement dans la rue

Pour garantir une ville plus propre, il faut s'en donner les moyens et donc mettre à la disposition des usagers tous les outils leur permettant de mieux trier et mieux jeter, sans salir les espaces publics.

Le premier d'entre eux c'est de multiplier les poubelles pour recycler les déchets directement dans la rue. C'est pourquoi nous allons :

- Déployer des corbeilles de tri (plastiques/verres) dans toutes les rues et doubler ainsi systématiquement toutes les corbeilles de propreté des rues, avec un affichage clair et informatif.
- Déployer des poubelles dédiées à la collecte et au recyclage des mégots sur les trottoirs à proximité des endroits « fumeurs », avec un affichage clair et informatif : sorties de restaurants, de cafés, de bureaux, sorties de transport en commun. Ces poubelles et leur enlèvement seront gérés par des sociétés dédiées, qui garantissent le recyclage des mégots.
- Sensibiliser les acteurs locaux (commerçants, conseils de quartiers) et les habitants (notamment écoliers, collégiens, etc.) au bon geste de tri grâce à des ambassadeurs propreté.

18. Multiplier les points de collecte de déchets spécifiques et d'encombrants et créer un service de collecte à la demande pour les personnes ne pouvant pas se déplacer

Une meilleure gestion des déchets sur notre territoire passe également par une multiplication des points de collecte de déchets spécifiques et d'encombrants. C'est pourquoi nous allons :

- Renforcer le nombre de déchèteries fixes et de donneries : tous les habitants de la Métropole doivent avoir accès facilement à une déchetterie. Et toutes nos déchèteries seront équipées d'une donnerie.
- Renforcer le nombre et le maillage du territoire en silos (poubelle verre / cartons et papiers / vêtements) pour apports de déchets volontaires. Engagement : un trio de silos à 5 minutes de chez soi.
- Renforcer la fréquence et le maillage du territoire en points de collecte spécifiques pour apports volontaires de déchets particuliers.
 - Collecte des déchets verts
 - Collecte des sapins
 - Collecte d'équipements électriques
- Renforcer la fréquence et les lieux d'implantation des déchèteries mobiles.
- Créer un nouveau service de « collecte à la demande » qui accompagne systématiquement toute déchèterie mobile déployée. Ce service de collecte à la demande, collectera à domicile les déchets lourds et volumineux à destination de la déchèterie mobile, pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer et/ou dont les encombrants sont trop volumineux.
 - Service payant (prix symbolique) pour éviter les abus et pour responsabiliser les habitants vis-à-vis de la gestion de leurs déchets.
 - Pour des encombrants dépassant un certain volume et poids
 - Le service de collecte sera effectué par des véhicules propres (VUL ou cyclo-cargos électriques)

19. Informer, sensibiliser, éduquer, verbaliser

En lien avec les communes, les arrondissements, les conseils de quartier et les associations spécialisées dans les déchets, nous déploierons des campagnes d'affichage de sensibilisation à destination du grand public, en vue d'améliorer le tri dans la rue, de limiter la présence de déchets courants dans les rues, de limiter le dépôt d'encombrants dans les rues.

Nous relaierons ces campagnes de sensibilisation par des ambassadeurs « ma rue propre ». Nous organiserons des distributions de kit « propreté de rue » en lien avec les ambassadeurs « ma rue propre » qui comprendront des sacs pour les crottes de chien, des cendriers de poche, des guides de tri, etc.

Nous organiserons des campagnes de sensibilisation ciblées dans des lieux spécifiques : écoles, collèges, lycées, associations de commerçants, conseils de quartier, etc.

Nous impliquerons davantage les personnels en charge de la propreté dans la sensibilisation et la verbalisation, sur la base du volontariat. Les équipes de nettoyage pourront ainsi doubler leur mission d'une mission de sensibilisation. Comme pour la collecte de déchets, nous pourrions expérimenter une verbalisation des incivilités par les agents de la propreté ou d'autres personnels des collectivités concernées. Chaque incivilité devra pouvoir faire l'objet d'une verbalisation immédiate.

20. Déployer massivement des toilettes publiques

Pour limiter les « nuisances olfactives » dans certaines rues et sur certaines places et surtout pour « répondre à des envies pressantes », nous allons installer des toilettes publiques en :

- Maillant le territoire de toilettes publiques fixes ou de structures légères et amovibles.
- Installant ces toilettes dans les lieux touristiques et attractifs (rue commerciales).
- Installant, en concertation avec le Sytral, ce type de structures dans toutes les stations de métro.

Nous lancerons un appel à Manifestation d'intérêt pour la conception innovante et le design des structures amovibles pour faire en sorte que ces dernières soient pleinement intégrées au paysage urbain, faciles d'accès et faciles à entretenir.

21. Améliorer la prévention des déchets, le tri et la propreté sur les marchés

Les marchés constituent des lieux d'animation et d'approvisionnement indispensables à la vie des habitants. Mais souvent, leur gestion en matière de déchets et de propreté peut se révéler complexe.

Nous proposons de mettre en œuvre une stratégie conjointe entre la Métropole, les communes et les arrondissements concernés, en lien avec les associations de forains et de producteurs, ainsi qu'avec les associations concernées par les déchets, pour gérer sur son intégralité la chaîne des déchets sur les marchés. Pour cela nous :

- Encouragerons et accompagnerons le tri des déchets des forains et des producteurs, afin qu'ils séparent les biodéchets, les emballages, le verre et les autres déchets. Pour cela, la Métropole, les communes et les arrondissements mettront à leur disposition

tous les moyens pour regrouper ces déchets : (seaux pour les biodéchets, conteneurs pour les emballages, conteneurs pour le verre)

- Nous organiserons des collectes groupées des biodéchets sur un format circuit à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes, pour les acheminer, via un véhicule propre, vers un méthaniseur.
- Nous simplifierons et améliorerons les phases de nettoyage afin qu'il ne reste plus qu'à collecter les conteneurs et à nettoyer la place ainsi vidée de ses déchets. Il n'y a plus de déchets « volants », l'espace est mieux nettoyé et plus rapidement, le travail est simplifié pour les agents du nettoyage.